



BVVB INFO N°116

La Ville du Bois, 21 décembre 2015

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 15 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal s'est tenu le mardi 15 décembre 2015 à 19h15 en salle du Conseil Municipal à la Mairie.

Il n'y avait que quatre points à l'ordre du jour concernant principalement les réajustements de certaines lignes comptables du budget de la ville, avec ré-affectations dans les différents comptes appropriés, concernant le report d'achat de la vidéo protection, les divers mouvements entre le budget de la ville et le SIVOA, la participation financière au titre de la surcharge foncière entre la CAEE, LOGIREP et la commune pour l'opération des 86 logements voie des Postes, une entrée d'argent « salulaire » sur la réserve parlementaire de notre Députée, une dotation de solidarité communautaire (DSC) attribuée par la CAEE pour équilibrer les comptes avec le SIRM.



Le Maire a reçu l'autorisation d'engager des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2016, celui-ci pouvant engager liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget 2016 à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015.

Le Maire a également reçu délégation pour avoir recours à l'emprunt pour la durée de son mandat dans le cadre de règles bien définies par la Direction Générale des Collectivités Locales reprises ci-dessous :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- passer des ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- résilier l'opération arrêtée,
- signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédemment,
- définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- procéder à tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.
- conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du C.G.C.T.

Enfin, pour le programme de construction des 86 logements du programme LOGIREP voie des Postes, il a été accordé une garantie d'emprunts pour financer l'opération.

La suite au verso...





En questions diverses, Madame PUJOL, Conseillère Municipale de l'opposition a demandé au Maire si une commission serait créée pour suivre le dossier du Cabinet Médical et si la Municipalité avait engagée des recherches pour recruter des médecins. Le Maire a apporté un peu plus d'informations sur ce sujet : Il ne prévoit pas à date de créer une commission de suivi. Il rappelle que l'achat du Cabinet Médical actuel permettra la location à des prix attractifs l'installation de jeunes médecins. Les universités ont déjà reçu des offres pour les jeunes médecins diplômés, un Chef de Clinique spécialisé en neurologie exerçant aux Ulis peut proposer également des solutions, la Municipalité a engagé un cabinet de recrutement pour compléter les offres. Le Maire a également rencontré la pharmacienne et les infirmières pour les informer du dossier. Enfin, il informe l'assistance, que dans le programme « KAUFFMAN et BROAD » prévu pour 2020, il est prévu 200m² pour un Cabinet Médical ainsi qu'une crèche en bordure de la RN20.

Le Maire a également communiqué le rapport d'expertise pour le sinistre du « Petit Gymnase » : C'est du à un problème technique pris en charge intégralement par l'entreprise qui avait réalisé les travaux. Il ne reste plus que l'électricité à mettre en place.

Enfin, le Maire a annoncé qu'au cours de la Commission des Finances du 8 décembre 2015, le bilan financier global de l'opération des « Bartelottes » engagée en 2010 ne fait apparaître qu'une dérive de 1.7% par rapport au budget (colossal pour nous) prévu. Il félicite le Directeur des Services Techniques pour ce résultat et considère que cette action a été bien menée.

REUNION DE QUARTIER SECTEUR « LES RENONDAINES » LE 16 DECEMBRE

Cette réunion de quartier s'est adressée à tous les habitants du secteur des Renondaines. Elle s'est tenue au foyer des Anciens, rue Ambroise Paré à 20h30 en présence de notre Maire, d'Adjoints et Conseillers Municipaux et du chef la Police Municipale. Une quarantaine de personnes a assisté à cette rencontre, animée par notre Maire.

Le Maire a exposé la situation économique de notre commune, l'avancée sur le programme de construction des logements sociaux, sur la baisse des dotations de l'Etat, la fusion de la CAEE avec la CAPS.

Les participants ont interrogé le Maire :

- Sur les attributions des logements sociaux : environ 50% des nouveaux logements sont ouverts aux habitants de la commune, le reste est attribué par le Préfet.
- Nouvelles infrastructures : il n'y a rien de prévu pour l'instant.
- Avec l'arrivée de nouveaux habitants, est-il prévu une maison de quartier, une maison intergénérationnelle ? Il n'y a pas eu de réponse.
- Maison médicale : le Maire a répété ce qui a été annoncé en Conseil Municipal.
- Migrants à la Ville du Bois : ce n'est pas prévu bien que les sous-préfectures de Palaiseau et d'Etampes aient questionné la Municipalité sur les possibilités d'accueil.
- Les routes dégradées : la baisse des dotations empêche de refaire les enrobés des axes principaux. Seuls des « pansements » sont réalisés pour reboucher les trous en formation.
- Les stationnements gênants : le chef de la police municipale annonce que ses services émettent des contraventions par voie électronique. L'assistance a de gros doutes sur l'efficacité de cette méthode, les voitures soi-disant verbalisées étant régulièrement stationnées sur les endroits interdits. Il a été soulevé le cas de l'école des Renondaines avec le plan vigipirate et le stationnement en proximité du garage Flash-Auto. Pour ce



dernier cas, le responsable présent à la réunion a précisé que la clientèle est informée et se dégage de toute responsabilité.

- BVVB a demandé au Maire deux précisions :
 - ◇ Quel est le bilan de « voisins vigilants » qui a été mis en place : il y a actuellement 12 personnes habilitées sur la commune qui communiquent avec la gendarmerie. Une réunion entre la gendarmerie de Nozay et ces personnes, prévue en novembre, a été repoussée à une date ultérieure suite aux derniers événements nationaux. Le Maire a précisé que cette mesure a évité un cambriolage.
 - ◇ Comment la Municipalité va gérer l'application en « zone 30 » sur la commune, alors qu'elle a déjà du mal à faire respecter le 50Km/h. Selon le Maire, des mesures vont être mises en place !
- Nuisances Place Beaulieu, scooters circulant sur la pelouse. Les riverains sont excédés et menacent de faire leur police eux-mêmes.
- Le magasin FLY ZAE des Gravieres. Le Maire a informé l'assistance que le locaux seraient repris pour l'exploitation d'un nouveau restaurant chinois. Il n'y a pas eu de remarque sur l'exploitation des « Merveilles du Soleil ».
- Il a été évoqué une question sur la sécurisation des piétons marchant Place de la Mairie et la dangerosité du revêtement. Le Maire convient que ce sol est glissant en période humide. A noter que BVVB devait aborder ce thème en Conseil Municipal la veille de cette réunion, mais que le Maire n'a pas donné la parole à l'assistance présente.

Cette réunion s'est terminée à 22h30.

LA VILLE DU BOIS ENTIEREMENT EN ZONE 30



Depuis le 1er décembre, notre commune passe pour l'intégralité de sa voirie en « Zone 30 ». Cela signifie que tous les véhicules motorisés ou non doivent respecter cette vitesse. Nous devrions donc rencontrer le panneau « zone 30 » aux différentes entrées de notre commune.

Cette décision devrait permettre un cohabitation entre les automobiles, les cyclistes et les piétons. C'est surtout une affaire de sécurité et de civilité. Chacun se doit de respecter cette réglementation qui semble contraignante, mais qui est nécessaire dans notre commune au regard des trottoirs qui ne sont pas forcément aux normes et aux pistes cyclables qui sont encore trop peu présentes. A noter, que les cyclistes pourront circuler en double sens dans les rues à sens uniques, ce qui implique une vigilance plus importante des automobilistes.

Nous vous recommandons, pour ceux qui peuvent accéder à internet, le site :

http://www.securite-routiere.gouv.fr/content/download/3190/28070/version/1/file/guide_tech_n_fiche4_tech_nique_zone30_cle29ec98.pdf

Cette fiche 4 explique l'ensemble de cette réglementation. Nous l'avons bien entendu à disposition.



LES LOGEMENTS « LOGIREP » VOIE DES POSTES, C'EST PARTI

En circulant sur la RN 20 ou sur la voie des Postes, vous avez pu constater que les travaux ont débuté à deux endroits pour la réalisation des programmes « Logirep ». Les vieux bâtiments en bordure de RN20 ont été abattus et les fondations sont commencées. Les préfabriqués du chantier sont installés.



LES COMPTEURS EDF « LINKY » ANNONCES

Un nouveau compteur communicant

Linky est la nouvelle génération de compteurs d'ERDF.

C'est un compteur communicant, ceci signifie qu'il peut recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien. Il a été conçu pour faciliter la vie des clients d'ERDF. La pose des compteurs communicants Linky commencera fin 2015.

L'objectif est de remplacer 90 % des anciens compteurs dans 35 millions de foyers en France d'ici 2021. **Lors du remplacement, ni le compteur, ni sa pose, ne seront facturés au client.**

Le nouveau compteur prend la place de l'ancien



Sa taille est identique à celle de votre compteur actuel.
Ni le compteur Linky, ni sa pose ne vous seront facturés.

Source : www.erdf.fr/linky-le-compteur-communicant-derdf

Ce remplacement est obligatoire. Il devrait selon les prévisions ERDF avoir lieu pour la Ville du Bois en 2018.

Pour ce changement une procédure est mise en place :

Comment va se dérouler la pose du compteur Linky ?

Si votre compteur actuel est à l'INTÉRIEUR de votre logement



J – 30 à 45, vous recevez un courrier d'information de ERDF.



Une entreprise « Partenaire Linky » est mandatée par ERDF pour la pose du compteur Linky.



L'entreprise mandatée prend rendez-vous pour la pose du compteur Linky.



Le jour du rendez-vous, un technicien remplace votre compteur actuel par un compteur Linky, en 30 minutes environ et à la même place. Pendant l'intervention, le courant est coupé.



Le technicien met en service le compteur. Il vous remet sa notice.

Si votre compteur actuel est à l'EXTÉRIEUR de votre logement



J – 30 à 45 vous recevez un courrier d'information de ERDF.



Une entreprise « Partenaire Linky » est mandatée par ERDF pour la pose du compteur Linky.



L'entreprise vous informe de la date prévue pour la pose du compteur Linky. Votre présence n'est pas indispensable.



Le jour du rendez-vous, un technicien remplace votre compteur actuel par un compteur Linky, en 30 minutes environ et à la même place. Pendant l'intervention, le courant est coupé.



Le technicien met en service le compteur. Il vous remet sa notice ou la dépose dans votre boîte aux lettres.



Aucun démarchage et aucune offre de service ne seront proposés lors de cette installation par ERDF.

Des individus malveillants peuvent se présenter au nom d'ERDF pour vous démarcher à votre domicile, par téléphone, par mail ou par SMS.

En cas de doute, contactez le service client de votre région sur

www.erdf.fr/aide_contact



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CAEE DU 3 DECEMBRE A MONTLHERY

Cela devrait être la dernière séance de cette instance qui gère la CAEE. Cette réunion regroupe tous les Maires et les conseillers municipaux désignés par leur commune. Bien que nous sachions que cette séance soit ouverte au publique, ce fut une première pour BVVB d'y assister.

Nous avons été assez surpris d'apprendre que la fusion annoncée entre la CAEE et la CAPS, les deux communes, WISSOUS et VERRIERES le BUISSON, ne se déroulait pas dans une entente aussi cordiale qu'annoncée dans les différents bulletins municipaux. En effet, les deux communes devant se rattacher à la future EPCI « Paris Saclay » ont déposé un référé auprès du Tribunal Administratif de Versailles pour des raisons différentes. Si le juge ne donne pas de verdict avant le 31 décembre à ces deux référés, la CAEE, et de fait la CAPS, seraient reconduites en l'état actuel pour 2016. Entre les deux EPCI, il y a également de grosses différences sur les aspects financiers et les reversements aux communes.

Dans le bilan de la période 2010-2014, le Président Vincent DELAHAYE regrette que le SCOT n'ait pas été réalisé. Par contre, le PLH est réalisé.

Un point a été abordé sur la requalification de la RN20, avec la énième annonce du TCSP reliant Arpajon à Massy, dans le cadre de l'engagement de l'opération de la ZAE des Belles Dames à Montlhéry et la partie de la ZAE des Graviers (sources : www.semmassy.fr/blog/projet/etude-pre-operationnelle-de-strategie-fonciere-et-de-programmation-urbaine-zae-les-belles-dames-zae-les-graviers/)



NOS VŒUX POUR NOS ADHERENTS

L'année 2015 touche à sa fin. Elle aura supporté deux événements intolérables pour notre pays, durement frappé par les attentats de janvier et de novembre.

A l'approche de cette nouvelle année, nous vous souhaitons de passer un bon Noël et de passer le cap 2015 dans les meilleures conditions. Nous vous adressons nos vœux les plus sincères pour cette nouvelle année 2016, qu'elle soit plus paisible et nous apporte les résultats que nous espérons.



VOTRE COTISATION ?

Dernier avis pour les retardataires. Pour ne pas rompre le lien dès le début de l'année 2016, si vous n'avez pas encore réglé votre cotisation, c'est maintenant. Bien que modeste, cette cotisation est pour nous l'expression de votre confiance, et une contribution nécessaire à la réalisation de ces bulletins d'information.

BULLETIN D'ADHESION 2016

Nom : _____ Prénom : _____

Nombre de personnes habitant le foyer : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Localité : _____

Tel : _____ Email : _____

Cotisation versée : _____ Chèque : Espèces :

Participation minimale par foyer : 6 € Chèque à libeller à l'ordre de « Bien Vivre à La Ville du Bois ». Un reçu vous sera envoyé dès réception de votre adhésion